

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 12 août 2025
à 12 h 00**

**Salle Espace citoyen(nes)
800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture
CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour
CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 août 2025

10.03 Questions
CA *Direction des services administratifs*

Période de questions du public

10.04 Questions
CA *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil

40 – Réglementation

40.01

Ordonnance - Bruit

CA

Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité - 1258188014

Édicter une ordonnance sur le bruit concernant la tenue d'événements sur le lot 1 180 851 pour le Marché asiatique du 15 au 17 août 2025

70 – Autres sujets

70.01

Levée de la séance

CA

Direction des services administratifs

Levée de la séance



Dossier # : 1258188014

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division des permis et des inspections

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Édicter une ordonnance sur le bruit concernant la tenue d'événements sur le lot 1 180 851 pour le Marché asiatique du 15 au 17 août 2025

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), une ordonnance concernant la tenue d'événements sur le lot 1 180 851 pour le Marché de Nuit asiatique du 15 août 2025 au 17 août 2025

Signé par Marc LABELLE **Le** 2025-08-08 10:29

Signataire : Marc LABELLE

Directeur d'arrondissement délégué
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1258188014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance sur le bruit concernant la tenue d'événements sur le lot 1 180 851 pour le Marché asiatique du 15 au 17 août 2025

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie est soucieux de la qualité de vie de ses résidents et le contrôle du bruit est en ce sens un enjeu primordial. Une grande attention est portée sur l'impact sonore des événements présentés à l'extérieur.

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite également contribuer au dynamisme du Quartier chinois afin d'en faire un lieu d'ancrage social, culturel, communautaire et économique.

Le projet proposé par le Marché de Nuit asiatique se situe sur le lot 1 180 851, à l'angle de la rue De Bullion, de l'avenue Viger Est et de la rue Saint-Dominique. En plus d'effectuer un aménagement du site (tables, sièges, kiosques, toilettes, une foire alimentaire et un espace scénique), une programmation artistique et culturelle gratuite sera offerte aux résidents et visiteurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'édition d'ordonnance permet d'insérer la programmation à l'intérieur du cadre réglementaire, d'harmoniser les pratiques en vigueur sur l'ensemble du territoire et d'offrir un encadrement serré des activités.

Le promoteur de l'événement a la responsabilité de respecter les limites sonores qui lui sont imposées pour protéger le public et le résidentiel voisin. Les événements qui s'y tiendront, du 15 au 17 août, sont ouverts à tous.

La programmation 2025 est en pièce jointe de l'ordonnance.

JUSTIFICATION

La programmation événementielle sur le site peut faire l'objet d'une ordonnance en respect de la réglementation municipale. En effet, l'article 20 du règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) permet de fixer par ordonnance le niveau de pression acoustique.

La présente ordonnance vise à établir un encadrement des plages horaires et des limites maximales au niveau de pression acoustique pour la programmation prévue dans le cadre de ce projet.

Un certificat pour occupation événementielle de courte durée sera délivré par la division des permis et des inspections de l'arrondissement).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La tenue d'événements sur le site contribuera à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Ils engendrent une plus grande vitalité de la métropole en permettant aux touristes de découvrir une ville dynamique, chaleureuse et accueillante.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assure la pérennité de leur pratique sur le territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances sont publiées dans le Devoir et sont transmises au Service de police de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre G GAGNÉ
Agent de recherche

Tél : 438 821-2794
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-08-08

Sophie GENDRON
chef(fe) de division - permis et inspections -
arr. ville-marie

Tél : 438 823-2456
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis ROUTHIER
chef de division - urbanisme
Tél : 438-351-3263
Approuvé le : 2025-08-08

Dossier # : 1258188014

**Unité administrative
responsable :**

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain
et de la mobilité , Division des permis et des inspections

Objet :

Édicter une ordonnance sur le bruit concernant la tenue
d'événements sur le lot 1 180 851 pour le Marché asiatique du
15 au 17 août 2025



Courriel_délégation.pdfGrille d'analyse Montréal 2030.pdf



B-3, o. XXX_Marché_asiatique_2025.docxPlan.pdf



RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre G GAGNÉ
Agent de recherche

Tél : 438 821-2794

Télécop. :

B-3, o. xxx	Ordonnance concernant la tenue d'événements sur le lot 1 180 851 pour le Marché de Nuit asiatique du 15 août 2025 au 17 août 2025
--------------------	--

Vu l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 12 août 2025, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur le site, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé pour les événements mentionnés à l'annexe 1 est de 80 dBA et 100 dBC, Leq 15 minutes, mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur le site.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (Leq 15 minutes) est interdit.
5. Il est de l'obligation du promoteur de:
 - Mettre en place un système de gestion des plaintes;
 - Proposer et prévoir des mesures de mitigation afin de minimiser les effets du bruit des événements aux secteurs périphériques du site.

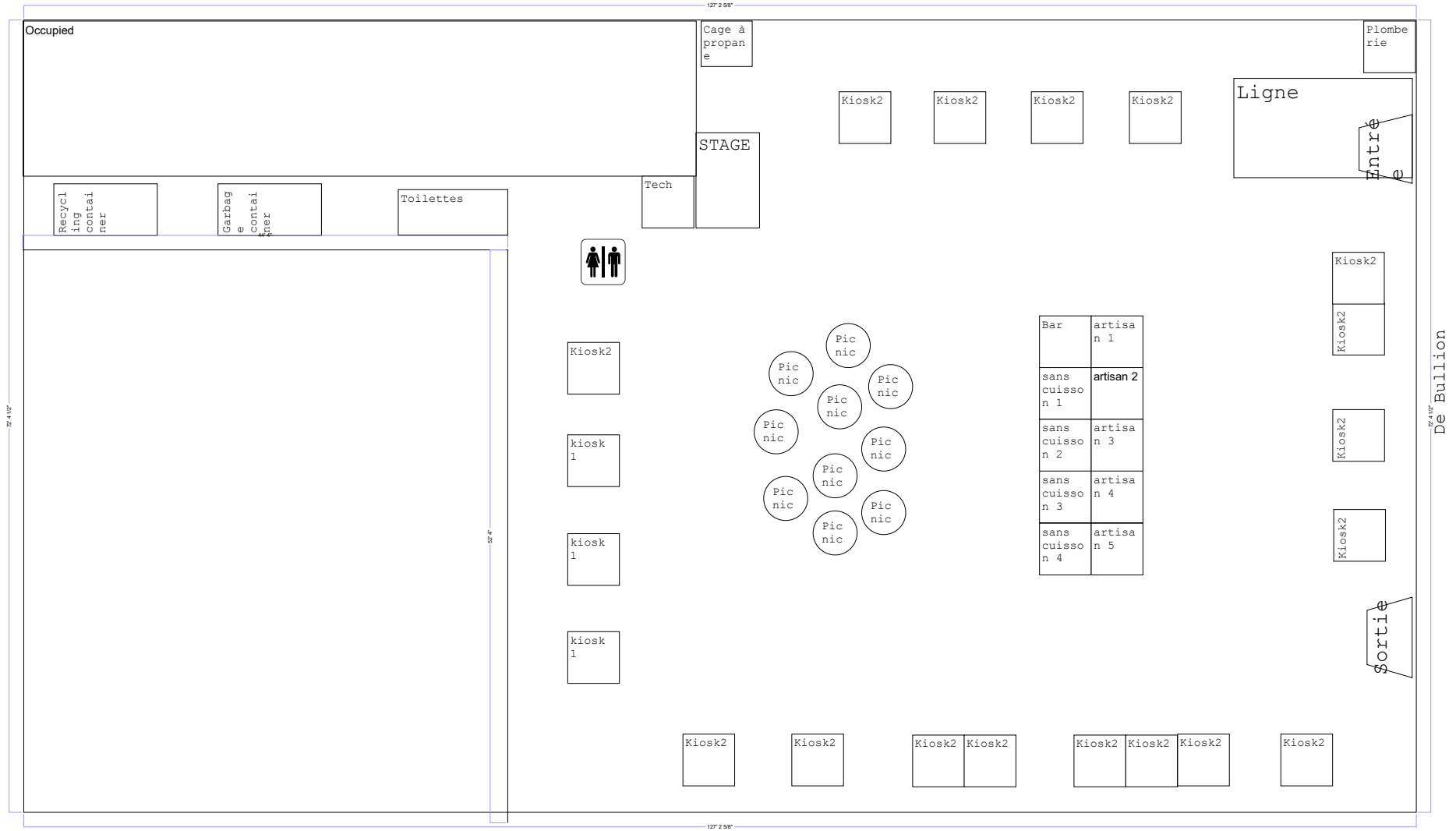
ANNEXE 1

PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LE LOT 1 180 851 DU 15 AOÛT 2025 AU 17 AOÛT 2025

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1258188014) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le XX août 2025, date de son entrée en vigueur.

ANNEXE 1 - PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS SUR LE LOT 1 180 851 DU 15 AOÛT 2025 AU 17 AOÛT 2025

Marché asiatique	Description	Heures de l'événement
15 août	Cérémonie d'ouverture (à 18h00), Musique d'ambiance (jusqu'à 21h00)	12h00 à 22h00
16 août	Panel communautaire (à 16h00), Musique d'ambiance (jusqu'à 21h00)	12h00 à 22h00
17 août	Flash mob de kpop, Musique d'ambiance (jusqu'à 21h00)	12h00 à 22h00



Viger

Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1258188014

Unité administrative responsable : *Alexandre Gagné, DAUM*

Projet : Ordonnance sur le bruit concernant la tenue d'événements sur le lot 1 180 851 pour le Marché de Nuit asiatique du 15 août 2025 au 17 août 2025

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. 15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assure la pérennité de leur pratique sur le territoire.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? 15. L'occupation proposée est une occasion pour promouvoir des activités culturelles en plein air et attirer une plus grande clientèle dans le secteur du quartier chinois.			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. Inclusion • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. Équité • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. Accessibilité universelle • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Délégation

De Stephanie TURCOTTE <stephanie.turcotte@montreal.ca>

Date Ven 2025-07-25 11:55

À 52 DYN Ville Marie <52_ville_marie@montreal.ca>

Bonjour,

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4, de l'annexe C, article 25), je désigne monsieur Louis Routhier, chef de division urbanisme pour me remplacer **du 26 juillet au 15 août 2025**, dans l'exercice de mes fonctions comme directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité de l'arrondissement de Ville-Marie et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,

Stéphanie Turcotte, urbaniste

Directrice – Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité

Arrondissement de Ville-Marie | Ville de Montréal

514-868-5164

800, boul. De Maisonneuve Est, 17e étage

Montréal (Québec) H2L 4L8



AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.